

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024

Sont présents : CHATAIGNIER Agnès, COCAGNE Corinne, CUER Frédéric, DELALIEU Gilles, DOMERGUE Jean-Jacques, PAUT Régis, SALMERON Laurent, SOULIER Marjorie.

Absents représentés :

Absents excusés : COSTE Renaud, GARCIN-NORMAND Clément, MAHE Florent, NABONNE Philippe, PRIVAT Antoinette

Absents : DEVILLE Frédéric

Secrétaire de séance : Corinne COCAGNE

Point n° 1 : Approbation du PV du conseil municipal du 11 avril 2024

Approuvé à l'unanimité

Point n° 2 : Demande de subvention à la Région pour l'atelier municipal

Le Maire fait part au Conseil Municipal, que dans le cadre du projet de la construction d'un atelier municipal, dont le coût s'élève à 100 000,00 € HT, il y a la possibilité de solliciter un financement auprès du Fonds Régional d'Intervention.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de la construction d'un atelier municipal d'un montant de 100 000,00 € H.T. dont les crédits sont ouverts au Budget 2024.
- Sollicite auprès du Conseil Régional une subvention de 20 000,00 €.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Point n° 3 : Demande de subvention au Département pour les vestiaires sportifs et l'atelier municipal

Le Maire fait part au Conseil Municipal, que dans le cadre du projet de la construction de vestiaires sportifs et d'un atelier municipal dont le coût s'élève à 671 744 € HT, il y a la possibilité de solliciter un financement auprès du Département dans le cadre du Crédit Départemental d'Équipement 2024.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de la construction de vestiaires sportifs et d'un atelier municipal d'un montant de 671 744,00 € H.T dont les crédits sont ouverts au Budget 2024.
- Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 20 % du montant des travaux H.T.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Point n° 3 : Demande de subvention du Fonds de concours 2024 à l'Agglomération du Gard Rhodanien pour les vestiaires sportifs et l'atelier municipal

Le Maire fait part au Conseil Municipal, que dans le cadre du projet de la construction de vestiaires sportifs et d'un atelier municipal dont le coût s'élève à 671 744 € HT, il y a la possibilité de solliciter un financement auprès de l'Agglomération du Gard Rhodanien, dans le cadre du Fond de concours 2024.

Plan de financement :

• DÉPENSES :	806 092,80 €
• RECETTES :	
○ FCTVA (16,404%)	132 231,46 €
○ Région	20 000,00 €
○ Contrat Territorial Département (20%)	134 300,00 €
○ DSIL (12,65%)	65 458,00 €
○ Fonds de concours 2024	9 400,00 €
○ FAFA	20 000,00 €
○ Emprunt	424 703,34 €

Le Conseil Municipal après délibération, approuve le plan de financement, sollicite l'aide financière au titre du fonds de concours 2024 de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et autorise le Maire à signer la convention.

Point n° 4 : Délégations données au Maire

Droit de préemption urbain

- 22-04-2024 : renonciation au DPU suite DIA reçue le 22/04/2024 de Maître LAUCAGNE Jean-Pascal notaire à Bagnols sur Cèze (30) concernant les biens situés à Saint Gély – Rue de Bougun
- 06-05-2024 : renonciation au DPU suite DIA reçue le 06/05/2024 de SCP Rovery – Xiberras notaire à Cornillon (30) concernant les biens situés à Saint Gély – Impasse du Caroubier

Point n° 5 : Questions diverses

- **Recrutement d'un agent – remplacement d'un agent**

Du 12 Juin au 30 juin : remplacement pour agent indisponible en congés

Du 1^{er} juillet au 31 juillet : accroissement temporaire d'activité d'après la délibération 2022-SEPTEMBRE1-01.

8h00 de travail hebdomadaire, rémunéré par annualisation à 6h21 (lissé sur le mois)

- **Augmentation du temps de travail d'un agent**

Du 12 Juin au 31 Juillet : paiement d'heures complémentaires

- **A compter du 1^{er} Août 2024 au 31 Juillet 2025 :**

- Agent déjà en service : renouvellement de son CDD avec augmentation de temps de travail. Actuellement 15,03 heures contre 19,81 heures
- Recrutement d'un nouvel agent : création d'un CDD de 19,96 heures

- Information au Conseil Municipal concernant la Délibération du SDIS prise le 10 avril 2024 pour l'acquisition du terrain
- La subvention d'Etat (DSIL) sera de 65 458,00 € soit 12,65% au lieu des 30% prévus (155 260 €)
- AB Cèze : journée de formation gestion de crise le 18 juin 2024 à 09h30
- Le « Collectif Roman » remercie la Mairie des suites données après le jugement rendu dans l'affaire du Permis de Construire en litige.
- Ruine Taradel : suite à la menace de cette dernière qui ne cesse de s'accroître, et malgré l'arrêté de mise en sécurité en 2021, aucune démarche n'a été entreprise par les héritiers. Monsieur le Maire va se renseigner auprès de Maître ROVERY et de l'Agence Technique du Département pour trouver une issue à cette situation.

- Il est par ailleurs évoqué la problématique de la maison située en bordure de la RD après le Domaine Saint Nabor qui a brûlé il y a plusieurs années, et qui reste en l'état.
- Les élus de Saint Laurent de Carnols vont être relancés pour finaliser l'actualisation de la convention, qui nous lie pour le regroupement scolaire. Ce point avait été évoqué lors d'une réunion courant fin 2021.
- Il est rapporté au conseil municipal que peu de personnes étaient présentes pour la commémoration du 8 mai. Cela certainement dû au long pont.
- Il a été constaté que des déchets sauvages ont été retrouvés en bordure de la propriété de Monsieur ROMAN, qui longe la RD.
- Le radar pédagogique au Hameau de Cazernau est toujours en panne malgré le changement de la batterie.
- Chemin du Graselas, la commune à fait intervenir une entreprise pour remettre en état la gaine pour le passage de la fibre qui était écrasée.

Séance levée à 19h15

Le Secrétaire de Séance



C. COCAGNE

Le Maire



G. DELALIEU